



Commune de
GOUVY

SEANCE DU 06 AVRIL 2021

PRESENTS : LEONARD Véronique, Bourgmestre-Présidente;
MARENNE Michel, SCHNEIDERS Raphaël, LEMAIRE-SANTOS Isabelle,
WINAND Marine, Echevins;
LEBRUN Bernard, Président du C.P.A.S. hors conseil;
NEVE Delphine, Directrice générale.

Sécurité routière.

Instauration d'une voie sans issue à l'exception des piétons et cyclistes
sur un tronçon de la route communale n° 61 à Courtil



LE COLLEGE COMMUNAL,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu la loi du 10 juillet 2013 instaurant le signal d'indication « voie sans issue, à l'exception des piétons et cyclistes »

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique, notamment l'article 71 ;

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 130bis ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la voirie n°61 à Courtil est étroite ; Qu'elle ne doit pas être empruntée par le nombreux charroi qui se rend au zoning industriel et ne doit pas être considérée comme une voie de transit; Que la N878 à proximité remplit cette fonction ;

DECIDE

Article 1 : La voirie n°61 est fermée à hauteur du croisement avec la voirie n° 26 menant au Parc d'activités économiques de Courtil, pour tous les usagers à l'exception des piétons et cyclistes ;

Article 2 : Le signal « voie sans issue à l'exception des piétons et cyclistes » (F45b+) sera placé à hauteur du croisement entre la voirie n° 61 et la voirie n° 9, par le service technique communal

Un signal « voie sans issue à l'exception des piétons et cyclistes » complété d'un additionnel de distance (1200m) sera placé à hauteur du croisement entre la voirie n° 61 et n° 23

Article 3 : La présente décision produira ses effets dès sa publication.

La Directrice générale,
(s) NEVE Delphine

La Directrice générale,


NEVE Delphine

PAR LE COLLEGE,

Pour expédition conforme,



La Présidente,
(s) LEONARD Véronique

La Bourgmestre,


LEONARD Véronique